

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE  
PORTANT EXONERATION DES DROITS D'INSCRIPTION SECONDE DANS LE CADRE D'UNE DOUBLE LICENCE**

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE, EN SA SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2025,**

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n°2024-3 du 2 janvier 2024 modifiant le décret n°2020-1527 en date du 7 décembre 2020 portant création de l'établissement public expérimental Université Clermont Auvergne (UCA) ;

Vu les statuts de l'UCA ;

Vu l'avis du Conseil de la Formation et de la Vie Universitaire en date du 9 septembre 2025 ;

**PRESENTATION DU PROJET**

L'offre de formation de l'UCA propose trois doubles licences mises en œuvre dès la plateforme nationale de candidature ParcourSup : la double licence Mathématiques – Physique, la double licence Mathématiques – Informatique et la double licence Philosophie – Sociologie.

La règlementation nationale prévoit, lors d'une inscription en double cursus, d'exiger des étudiants non boursiers le paiement des droits d'inscription première à taux plein et celui des droits d'inscription seconde à taux réduit.

Pour les trois doubles licences précitées qui sont conçues comme un cursus global avec aménagement des maquettes et des heures d'enseignement, il est proposé :

- une inscription unique dans un portail de niveau 1 avec droits d'inscription à taux plein pour les étudiants non boursiers
- une double inscription en niveau 2 puis en niveau 3 dans chacune des deux mentions à taux plein pour l'inscription première pour les étudiants non boursiers et à taux zéro pour l'inscription seconde.

Vu le quorum atteint en début de séance ;

Vu la présentation de Monsieur le Président de l'Université Clermont Auvergne ;

Après en avoir délibéré ;

**DECIDE**

D'exonérer des droits d'inscription seconde les étudiants non boursiers inscrits en double licence Mathématiques – Physique ou Mathématiques – Informatique ou Philosophie – Sociologie.

Membres en exercice : 41

Votes : 23

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

**Le Président de l'Université  
Clermont Auvergne,**

Pour le Président, par délégation, le Directeur  
Général des Services  
David ZUROWSKI

Le 30 septembre 2025